

ses portes, que les touristes y viennent ou non, car cette étude prouvait que le touriste n'y viendrait pas à cause de l'hydrargyrisme du poisson. Un autre camp, concurrent direct du premier, est resté ouvert et les résultats ont été désastreux. Au début de l'année, le camp avait des réservations pour 95 p.100 des chalets disponibles, mais pour finir, moins de 10 p. 100 des places ont été remplies. Pour les camps plus petits situés le long de la Rivière des Anglais, les résultats de l'année ont été très différents de ce qu'on attendait. Lorsqu'ils s'attendaient à une bonne année, ce fut pour la plupart d'entre eux un désastre. Et si on ne les aide pas, l'année prochaine ils seront obligés de fermer.

• (3.50 p.m.)

Il s'agit ici d'indemniser non seulement les propriétaires des maisons de villégiature qui ont vu leurs placements anéantis d'un seul coup quand on a fait connaître les méfaits du mercure, mais aussi toutes les personnes qui ordinairement trouvent à s'employer dans ces centres. Nous ne pouvons pas ne pas nous occuper d'elles aussi. Voilà un secteur dont le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, devrait s'occuper. Il se pourrait aussi que ce soit un point à mettre à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale réunie pour discuter des effets de la pollution de l'environnement sur les tierces parties, car je ne crois pas qu'il faille laisser souffrir les innocents et laisser les coupables s'en tirer indemnes, et parmi ces derniers, j'inclus le gouvernement lui-même.

Où est la solution? Permettez-moi une proposition. Il y a quelque 15 ans, dans le bassin hydrographique de Rainy Lake, du lac des Bois et du lac Winnipeg, la mise en valeur d'une nouvelle mine à Steep Rock Lake (Ontario) donna lieu à une pollution intense. L'entreprise minière dépêcha sur les lieux ses experts qui examinèrent les dégâts subis par les pêcheurs commerciaux et les propriétaires de centres de villégiatures négocièrent le prix, achetèrent les propriétés et, le lendemain, les revendirent tous à leurs anciens propriétaires contre la somme de \$1.

Voilà un exemple de dédommagement. Peut-être devrions-nous examiner, en songeant à un dédommagement éventuel de ce genre, la situation des personnes qui se livrent à la pêche commerciale dans des zones où nous ne pensons pas que l'eau puisse être épurée à l'avenir. A mon avis, ce n'est pas une solution saine que d'indemniser ces gens d'année en année ou de mois en mois, car, tant qu'ils se voient dédommagés par le gouvernement, ils ne songent pas à suivre des cours de formation professionnelle dans quelque autre domaine. Ce serait peut-être une occasion pour le gouvernement de commencer à se tourner vers une autre forme de dédommagement pareille à celle que j'ai évoquée tout à l'heure. Je pense d'autre part que nous devrions examiner la situation des exploitants de camps de touristes dans la même optique et mettre au point une formule, selon laquelle le gouvernement aiderait les personnes intéressées suivant un système où elles se verraient rembourser la valeur en capital de leur actif. En outre, le gouvernement devrait examiner le cas des gens qui étaient normalement appelés à chercher du travail dans ces secteurs, de manière à trouver une formule adéquate permettant de les indemniser des possibilités d'emploi perdues.

Il y a, je le sais, une limite à nos moyens, mais il y a un autre problème que le gouvernement devrait examiner et qui touche les postes d'essence et d'autres commerces du secteur tertiaire. Il est difficile, j'en conviens, d'offrir une compensation satisfaisante, mais l'on pourrait peut-être s'en occuper à l'échelon de la collectivité en modifiant la désignation de la région pour venir en aide aux industries qui exploitent des ressources. Le gouvernement, à mon sens, devrait s'appliquer à examiner cette situation au fur et à mesure de l'étude du milieu et de l'identification des substances qui s'échappent dans l'atmosphère et dans l'eau ainsi que des effets que ces substances peuvent avoir sur la vie ambiante.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, à une époque où le Canada doit pouvoir s'appuyer sur les directives d'un gouvernement à l'attitude très positive, il est regrettable que le gouvernement actuel ait présenté à la Chambre un discours du trône semblable, disons que le dernier porte-parole libéral, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), l'a qualifié d'exposé philosophique. On penserait qu'à un moment pareil, le gouvernement préférerait faire connaître à la Chambre sa politique économique et faire un bref résumé de ses intentions dans le domaine économique.

Il est d'autant plus regrettable que le gouvernement ait fait ressortir son incompétence en produisant maintenant un document de ce genre. Je dis cela en me rappelant qu'avant de quitter le Cap-Breton, j'ai clairement affirmé que j'appuyais la mise en vigueur de la loi sur les mesures de guerre pour remédier à la regrettable situation qui s'est produite au Québec. A mon avis, c'est à l'application judicieuse de cette loi que doit veiller le gouvernement. Au moment où nous pleurons la perte d'un Canadien éminent et où nous espérons de jour en jour le retour sain et sauf de M. Cross, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas pris les mesures qui s'imposaient.

Il est aussi déplorable que le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) n'ait pas saisi l'occasion de remettre à sa place le député de Témiscamingue (M. Caouette) lorsqu'il a protesté parce que nos militaires de service au Québec étaient de langue anglaise. Nos forces armées ont été dépêchées au Québec pour y protéger les citoyens et, cependant, lorsqu'un député soulève une telle question, le ministre de la Défense nationale ne fait rien pour appuyer ces hommes. Devons-nous croire que les militaires canadiens à Chypre et en Allemagne seront rappelés parce qu'ils sont anglophones? A mon avis, le ministre de la Défense nationale devait, en de telles circonstances, s'empresse de défendre ses troupes. Lorsque nous avons été saisis de la question de l'intégration des forces armées, on ne s'est pas plaint du fait que celles-ci étaient d'expression anglaise.

Comme, aux premières heures de dimanche matin, nous avons semblé finalement présenter un front uni, il est regrettable qu'un député cherche à diviser le pays en se plaignant de la présence de soldats de langue anglaise dans la province de Québec. Il est aussi fort regrettable que le ministre de la Défense nationale n'ait pas défendu ses troupes. En prenant la parole, je ne pensais pas, et je ne pense pas encore, que je pourrais surpasser la critique formulée par celui qui m'a précédé, le député de Kenora-Rainy River, à l'endroit du gouvernement. Il a mis en doute l'intelligence de son propre gouvernement. Il l'a